

Le pas à pas pour réaliser votre dispense

Je souhaite être dispensé(e) de la mutuelle santé proposée par mon employeur...

Comment faire ?



La dispense d'affiliation : de quoi parle-t-on ?

Les cas de dispense sont définis par les textes réglementaires et mentionnés dans l'accord collectif Frais de santé signé le 19 novembre 2024 au sein de la SNCF. Ils permettent aux salariés, à certaines conditions, de renoncer à la mutuelle SNCF.

On vous explique comment ça marche :

- différents cas de dispense possibles,
- justificatifs ou attestation sur l'honneur à fournir,
- renouvellement des dispenses en fonction des cas,
- durée de validité des dispenses selon le motif.

A savoir

Les salariés contractuels bénéficiant d'une dispense aujourd'hui doivent la renouveler s'ils souhaitent continuer d'en bénéficier et s'ils sont toujours éligibles.

Important

Si vous ne complétez pas votre inscription en ligne ou votre demande de dispense, vous serez affilié d'office au régime socle de la mutuelle SNCF.

Vos enfants et votre conjoint ne pourront pas en bénéficier, ils ne seront alors pas connus de la mutuelle.

Sommaire

04

Je **vérifie** que je suis éligible
OU

Je **bénéficie déjà** d'une dispense et je **demande une prolongation**

05

Je **prépare** mes justificatifs à fournir

06

Je **demande** ma dispense

12

Je **prolonge** ma dispense

13

Et si **je change d'avis ou de situation...**

Les cas de dispense

Je suis en **CDD supérieur ou égal à 12 mois.**

Je suis **déjà couvert(e) par une mutuelle individuelle.**

Je suis **déjà couvert(e) par une mutuelle entreprise** (par mon conjoint ou un autre employeur par exemple).

Je suis affilié(e) au **régime des industries électriques et gazières.**

Je bénéficie de la **Complémentaire Santé Solidaire (C2S).**

Je bénéficie d'un régime **dit Loi Madelin.**

Je suis à temps partiel avec une cotisation au moins égale à 10 % de ma rémunération brute.

Je suis en **CDD de moins de 12 mois.**

Important :
l'inscription au contrat souscrit par la SNCF devient obligatoire à l'échéance ou à la date anniversaire de votre contrat individuel.

Je suis affilié(e) au **régime Alsace-Moselle.**

Je suis en **CDD inférieur ou égal à 3 mois.**

Je suis affilié(e) au **régime de la Fonction publique territoriale**

Je suis affilié(e) au **régime de la Fonction publique d'état**

Je suis dans l'une de ces situations, je continue

sinon je m'inscris à la mutuelle SNCF.

Contactez l'Agence Paie et Famille pour bénéficier de l'aide « versement santé ».

Les justificatifs à prévoir

Je suis **déjà couvert(e) par une mutuelle individuelle.**

Je suis **déjà couvert(e) par une mutuelle entreprise** (par mon conjoint ou un autre employeur par exemple).

Je suis en **CDD supérieur ou égal à 12 mois.**

Je bénéficie d'un régime **dit Loi Madelin**

Je suis affilié(e) au **régime de la Fonction publique d'état**

Je suis affilié(e) au **régime de la Fonction publique territoriale**

A fournir : une attestation de mutuelle ou copie de la carte mutuelle (carte de tiers payant)

Je suis à **temps partiel** avec une cotisation au moins égale à 10 % de ma rémunération brute.

Je suis affilié(e) au **régime Alsace-Moselle.**

Je suis en **CDD inférieur ou égal à 3 mois.**

Je suis en **CDD de moins de 12 mois.**

Aucun justificatif n'est à prévoir. Je remplis l'attestation sur l'honneur quand je ferai ma demande de dispense (voir page 7).

Je suis affilié(e) au **régime des industries électriques et gazières.**

A fournir : une attestation de la CAMIEG

Je bénéficie de la **Complémentaire Santé Solidaire (C2S).**

A fournir : mon attestation de droits Sécurité sociale



Je suis dans l'une de ces situations, je continue



Les 4 étapes de ma demande de dispense



Étape 1

Je reçois l'email
d'affiliation et je
choisis la
dispense.



Étape 2

Je **crée mon
compte** en
renseignant mon
identité.



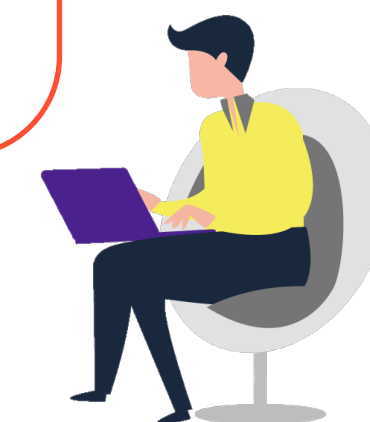
Étape 3

Je **choisis un motif**
de dispense dans
la liste des cas
proposés et je joins
le justificatif
demandé.



Étape 4

Je **valide ma
demande** et je
télécharge mon
récapitulatif.



1 Je **reçois l'email** d'affiliation et je choisis la dispense 

Je consulte ma boîte mail pour ouvrir le **mail envoyé par Malakoff Humanis** et intitulé « **[Important] Finalisez au plus vite l'inscription à votre mutuelle d'entreprise** ».

Je clique sur « **Demander une dispense** ».



Je clique sur **"Demander une dispense"**.



Je vérifie ma situation et je clique sur **"C'est parti"**.

malakoff humanis

Bienvenue

Pour vous inscrire, créez un compte si besoin et renseignez vos informations. Vous pourrez choisir vos options pour être mieux remboursé et couvrir votre famille selon votre contrat.

Simplifiez votre inscription avec ces documents.

- L'attestation de droits des personnes à couvrir sur [ameli.fr](#) ou auprès de votre caisse de Sécurité sociale
- Votre RIB pour vos remboursements
- Les documents d'information ou la notice mis à disposition par votre employeur

M'inscrire

Besoin d'aide pour vous inscrire ? [Suivez notre guide](#).

Vous pouvez refuser la mutuelle

L'inscription est obligatoire sauf cas prévu par la loi. [Vérifiez votre situation](#) puis demandez la dispense en quelques clics.

Demander une dispense

Politique de protection des données Mentions légales Conditions générales d'utilisation Cookies Malakoff Humanis - Tous droits réservés

FACIL'iti Faci'iti est une solution numérique qui permet d'adapter sur mesure l'affichage d'un site en fonction de vos besoins.

ACCEO est un service d'accessibilité téléphonique et physique dédié aux personnes sourdes et malentendantes.

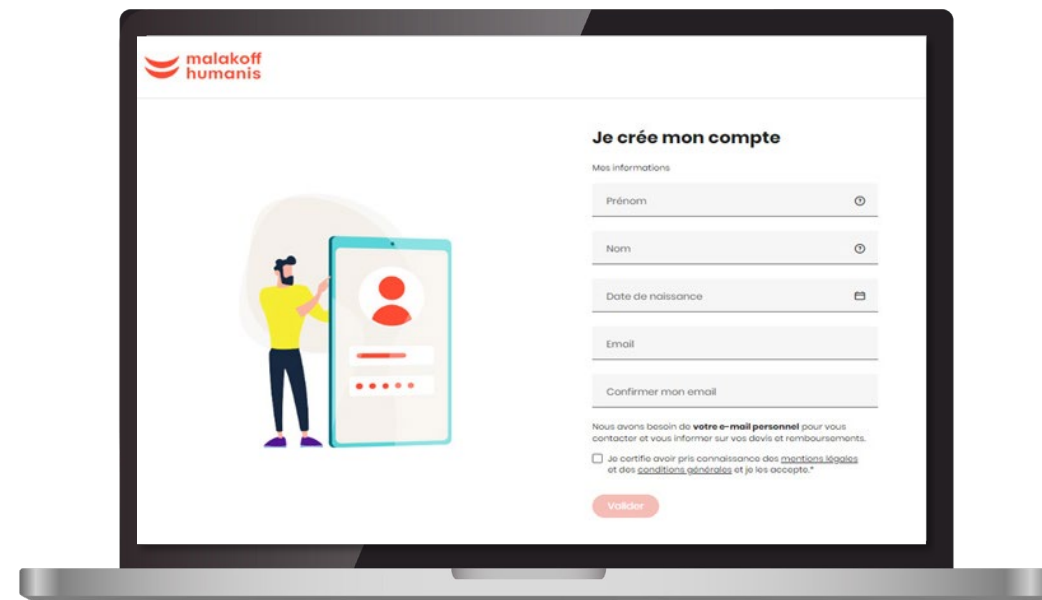
Notre conseil :
consulter les différents cas de dispense disponible sur le site dédié Malakoff Humanis

Motif de dispense	Justificatifs à produire
CDD supérieur ou égal à 12 mois	Carte de tiers payant ou attestation de l'organisme assureur auprès de qui le contrat individuel a été souscrit (avec la mention de l'échéance ou de la date de renouvellement tacite). La demande doit être renouvelée chaque nouvelle année civile si vous souhaitez continuer à bénéficier de cette dispense.
CDD de moins de 12 mois	Attestation sur l'honneur signée intégrée dans le parcours de dispense (valable pour la durée du CDD, à renouveler si CDD renouvelé).
CDD inférieur ou égal à 3 mois	Attestation sur l'honneur signée intégrée dans le parcours de dispense (valable pour la durée du CDD, à renouveler si CDD renouvelé). La demande est à effectuer dans les 10 jours à compter de la date d'embauche. Elle ouvre droit au bénéfice du dispositif versement santé.
Temps partiel - Cotisations au moins égales à 10 % de la rémunération brute	Attestation sur l'honneur signée intégrée dans le parcours de dispense. L'appréciation du seuil de 10% est renouvelée chaque année.
Salarié déjà couvert par une assurance individuelle frais de santé au moment de l'embauche. Dispense valide jusqu'à l'échéance du contrat individuel ou sa date de tacite reconduction. Et, temporairement, salariés relevant du régime spécial de la SNCF couverts par une assurance individuelle de frais de santé au 1er mai 2025.	Carte de tiers payant ou attestation de l'organisme assureur auprès de qui le contrat individuel a été souscrit (avec la mention de l'échéance ou de la date de renouvellement tacite).
Régime article L242-1 du Code de la Sécurité sociale (salarié couvert par un contrat collectif à adhésion obligatoire ou facultative mis en place dans une autre entreprise)	Carte de tiers payant ou attestation de l'organisme assureur (avec la mention de l'échéance ou de la date de renouvellement tacite). La demande doit être renouvelée chaque nouvelle année civile si vous souhaitez continuer à bénéficier de cette dispense.
Régime Alsace Moselle	Attestation sur l'honneur signée intégrée dans le parcours de dispense.
Régime Industries électriques et gazières	Attestation de la CAMIEG. La demande doit être renouvelée chaque nouvelle année civile si vous souhaitez continuer à bénéficier de cette dispense.
Régime Fonction publique d'Etat	Carte de tiers payant ou attestation de l'organisme assureur (avec la mention de l'échéance ou de la date de renouvellement tacite). La demande doit être renouvelée chaque nouvelle année civile si vous souhaitez continuer à bénéficier de cette dispense.
Régime Fonction publique territoriale	Carte de tiers payant ou attestation de l'organisme assureur (avec la mention de l'échéance ou de la date de renouvellement tacite). La demande doit être renouvelée chaque nouvelle année civile si vous souhaitez continuer à bénéficier de cette dispense.
Régime entreprise individuelle (contrats d'assurance de groupe dits "Madelin")	Carte de tiers payant ou attestation de l'organisme assureur (avec la mention de l'échéance ou de la date de renouvellement tacite). La demande doit être renouvelée chaque nouvelle année civile si vous souhaitez continuer à bénéficier de cette dispense.
CMUC C2S (complémentaire santé solidaire)	Attestation C2S (avec date de fin de validité). La dispense ne peut jouer que jusqu'à la date à laquelle vous cessez de bénéficier de cette couverture ou de cette aide.

2 Je crée mon compte en renseignant mon identité

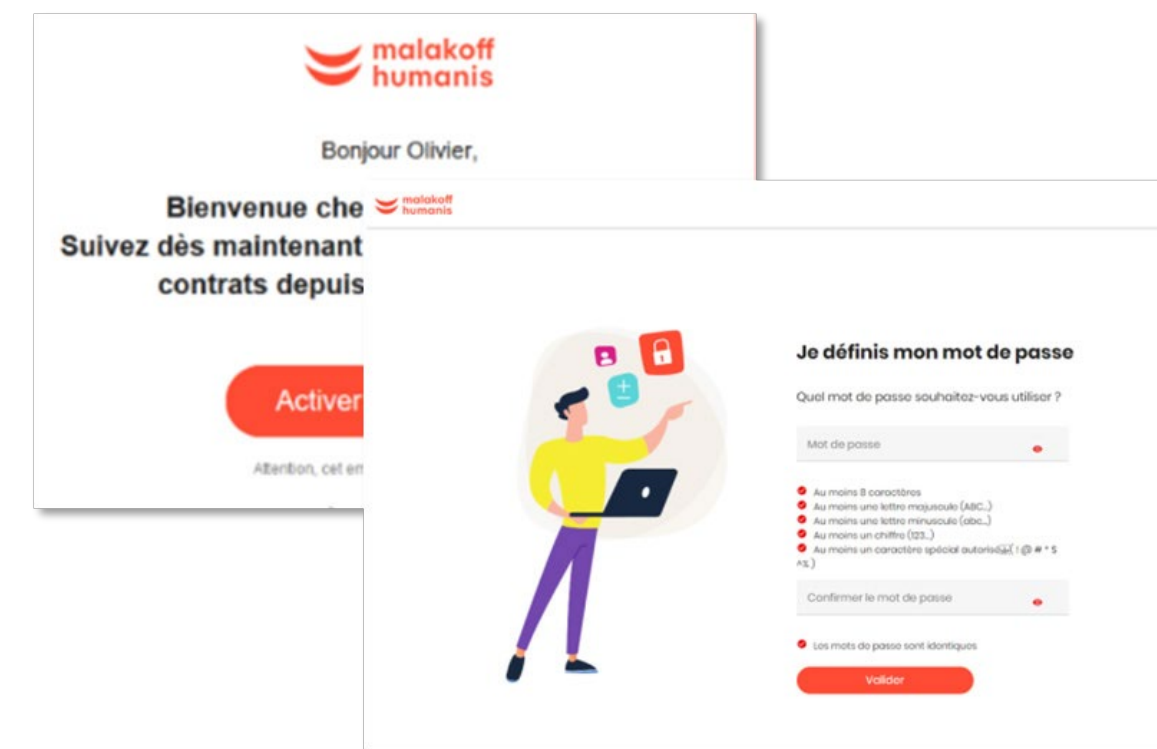
Je renseigne.

- ✓ Mon nom
- ✓ Mon prénom
- ✓ Ma date de naissance
- ✓ Mon adresse email



Je reçois.

- ✓ Un email d'activation de compte et je crée mon mot de passe.



3 Je **choisis** le **motif** de dispense et **joins mon justificatif**

Je **sélectionne** ma **situation** et je choisis mon **cas de dispense**.

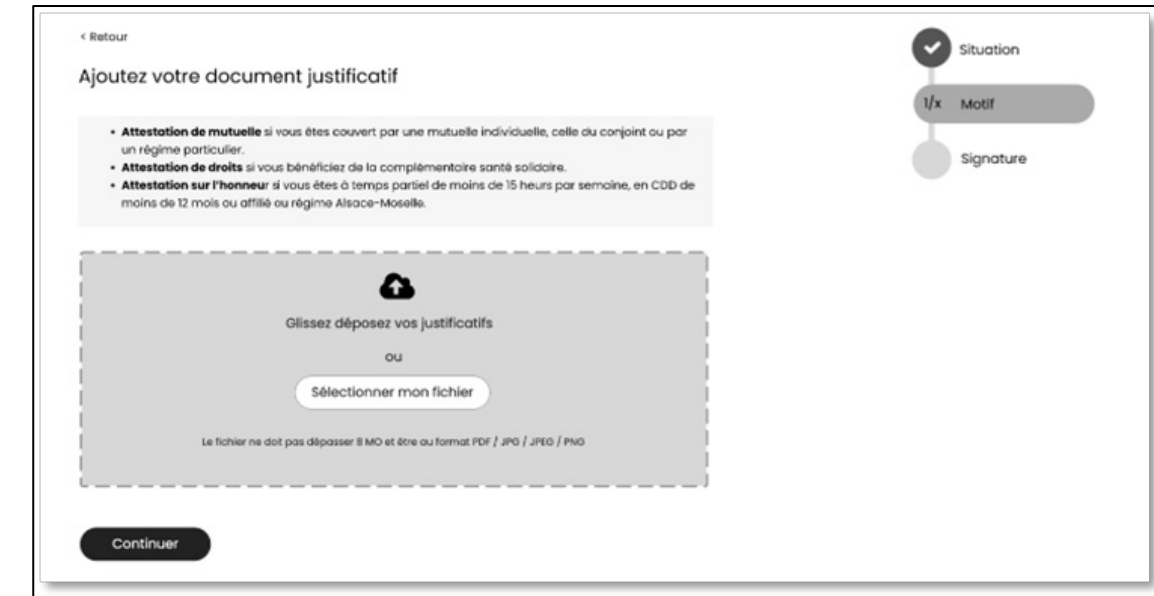
J'**ajoute mon justificatif** ou je remplis mon **attestation sur l'honneur en ligne**.



Quelle est votre situation ?


Si vous bénéficiez de la Complémentaire santé solidaire (CSS) tout en étant en CDI, CDD ou à temps partiel, sélectionnez CSS

CDD ou contrat de mission	<input checked="" type="checkbox"/> CDI ou régimes spéciaux	<input checked="" type="checkbox"/> Temps partiel	<input checked="" type="checkbox"/> C2S Complémentaire santé solidaire	
<input checked="" type="checkbox"/> Mutuelle souscrite à titre individuel	<input checked="" type="checkbox"/> Une autre mutuelle d'entreprise	Alsace-Moselle	Mutuelle loi Madelin	Autre +
<input checked="" type="checkbox"/> CDD ou contrat de mission	Inférieure ou égal à 3 mois	Entre 4 et 11 mois	12 mois ou plus	



Si je remplis une attestation sur l'honneur, je reçois un code par SMS pour la signature électronique.

4 Je **valide ma demande** et je **télécharge** mon récapitulatif ✓



malakoff humanis


Nous avons bien reçu votre demande de dispense.

Une fois traitée, nous informerons votre employeur
Vous n'avez pas d'autre démarche à effectuer.

Nous vous rappelons également que **vous devez nous informer**
immédiatement **de tout changement de situation** affectant votre
dispense.

*Prenez quelques instants pour **sauvegarder votre dispense en la téléchargeant** dès maintenant car elle ne sera plus disponible après cette étape. Conservez-la ainsi que vos justificatifs. Ils peuvent vous être demandés ultérieurement pour justifier de votre situation*

[Télécharger mon récapitulatif](#)



Notre conseil :

téléchargez
votre
récapitulatif, il
ne sera plus
disponible par
la suite.

Ma situation de dispense est temporaire.

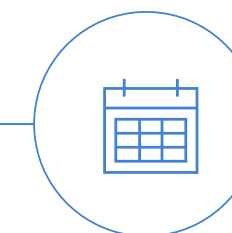


Dans le cas où la dispense peut être renouvelée, vous **recevrez une communication** pour savoir si vous souhaitez la prolonger ou au contraire bénéficier de la mutuelle SNCF.

Dans le cas où la dispense ne peut pas être renouvelée, vous devrez vous inscrire à la mutuelle SNCF.



Dans le cas où vous pouvez et souhaitez **prolonger votre dispense**, vous devrez fournir un nouveau justificatif ou remplir une nouvelle attestation sur l'honneur.



La **durée de validité** de votre dispense peut varier en fonction de son motif.

Je ne souhaite plus ou je ne peux plus bénéficier de la dispense ?



Que dois-je faire ?

Je dois m'affilier à la complémentaire santé de la SNCF.



Comment faire ?



Contactez-nous au **09 69 39 60 22** pour nous informer de votre souhait. Nous vous enverrons un email pour vous inscrire.